

2019-21 CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 mars 2019

Objet : Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le CNFPT
1^{ère} couronne

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 26 mars deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHl.

Avaient donné procuration : Madame Christine CERRIGONE Monsieur à Patrice CALMEJANE, Madame Lamyra KIROUANI à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Ali ZAHl, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Christophe PROVOT, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Nadia SEISEN.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le CNFPT
1^{ère} couronne**

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif à aux centres de gestion de la fonction publique territoriale institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la première Charte de coopération signée en 2011, avec dans un premier temps comme axe principal, le développement durable,

Vu la deuxième Charte de coopération signée en 2013 afin d'intégrer notamment à la coopération entre les deux établissements, de nouveaux axes de collaboration renforcés en matières d'Emploi et de Concours,

Considérant la pertinence, pour les deux structures, intervenant sur le même périmètre géographique, de renforcer la convergence et la complémentarité de leurs actions respectives au bénéfice des agents et de l'efficacité de leur action,

Considérant la nécessité de définir les modalités de collaboration entre le CNFPT et le CIG, pour la mise en œuvre d'une offre de services partagée dans le champ de la prévention des risques professionnels et du maintien dans l'emploi des agents territoriaux relevant des collectivités territoriales et des établissements publics de la Première Couronne,

Vu le projet de convention de partenariat présenté qui recense l'ensemble des domaines de convergence et de partenariat,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Patrice CALMEJANE qui n'a pas pris part au vote en raison de sa qualité de délégué régional du CNFPT Première couronne – Ile-de-France, la convention de partenariat entre le CIG et la Délégation régionale du Centre National de la Fonction publique territoriale de la 1^{ère} couronne Ile-de-France,
- **PRECISE** que cette convention est conclue pour une durée de trois ans,
- **AUTORISE** la signature de tous les documents afférents.

 Le Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne